

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP_0084**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **17/04/2024**

Objet : **décision 0084 marché 24.043 conseil étude et AMo pour l'efficacité énergétique**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **17/04/2024**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 0084 march_ 24.043 conseil _tude et AMo pour l_fficacit_ _nerg_tique.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240417-DCP_0084-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **17/04/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0084

Objet : Marché n°24.043 – réalisation de prestations de conseil, d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article L2113-2 du code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Considérant la possibilité offerte à tout acheteur public de recourir à une centrale d'achat pour la passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services.

Considérant que pour ses commandes, l'acheteur public est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence ;

Considérant que le décret n° 2021-1271 du 29 septembre 2021 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (aussi appelé décret tertiaire 2), oblige les propriétaires et occupants de ce type de bâtiments à fournir une déclaration annuelle de leurs consommations énergétiques ;

Considérant le besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère administratif, financier et technique de la ville de Tourcoing pour notamment la maintenance et les travaux sur ses installations thermiques et le suivi des deux marches d'exploitation des bâtiments communaux ;

Considérant que dans le cadre de ce marché, la ville de Tourcoing passe par la centrale d'achat RESAH, Réseau des acheteurs hospitaliers sise au 47 rues de Charonne à PARIS (75011) ;

Considérant que la société I THERM CONSEIL a été retenue par la centrale d'achat RESAH.

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.043, via la centrale d'achat RESAH, avec la société I THERM CONSEIL pour un montant de 54.000 € HT en vue de la réalisation de prestations de conseil, d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

17 AVR. 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



17 AVR. 2024

Accusé réception en Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

17 AVR. 2024